

| <b>Extrait du registre des délibérations</b>  |   |   |
|---|---|---|
| <b>Délibération – Comité syndical du 19 décembre 2023</b>   |   |   |
| <b>CONSEILLERS SYNDICAUX :</b><br><br>EN EXERCICE : 21<br><br>PRESENTS : 15<br><br>VOTANTS : 14<br><br>QUORUM GEMAPI : 10 | <b>PRESENTS :</b> FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, RAPHAEL THEVENON, COLETTE GONTHARET, FREDERIC REY, SEBASTIEN VIOLI, CLAUDE REVIL-BAUDARD, BERNARD BRAGHINI, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, LAURENT SOCQUET, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY, PHILIPPE PRUD'HOMME ET MICHEL LUCIANI<br><br><b>EXCUSES :</b> UMBERTO DIMASTROMATTEO, CATHERINE CLAVEL, BERENICE LACOMBE, GHISLAINE JOLY, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTELLE MOLLIER, FRANÇOIS RIEU, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, MIKE ROUSSEAU, JEAN-PIERRE CHATELLARD, PHILIPPE ROISINE ET SEBASTIEN SCHERMA<br><br><b>POUVOIRS :</b> UMBERTO DIMASTROMATTEO AYANT DONNE POUVOIR A RAYMOND COMBAZ | <b>VOTES :</b><br><br>POUR : 14<br><br>CONTRE : 0<br><br>ABSECTIONS : 0 |
| DATE DE LA CONVOCATION :<br>12/12/23  | <b>ABSENTS :</b> FRANCK PACCARD<br><br><b>CARTE GEMAPI :</b> PHILIPPE PRUD'HOMME ET MICHEL LUCIANI NE PRENNENT PAS PART AU VOTE   |   |

Secrétaire de séance : Colette Gontharet  
 Rapporteur : Raphaël Thevenon  
 Délibération n°23-58

**Objet : GEMAPI – Travaux de remise en état post crue des 15 novembre, 30 novembre et 11 décembre 2023 - demande de subvention**

Au cours des mois de novembre et décembre 2023, 3 crues fortes à très fortes, ont touché le bassin versant. Ces épisodes successifs se sont tous inscrits dans un contexte de perturbations importantes générant des précipitations fortes associées à un redoux, générant une fonte du manteau neigeux et entraînant une forte saturation des sols.

En conséquence les cours d'eau ont fortement réagi, en mobilisant des quantités importantes de matériaux et en se déplaçant latéralement, générant des érosions, des engravements et des débordements. L'enchaînement de ces 3 épisodes n'a fait qu'aggraver les dommages sur certains secteurs.

Les occurrences de crue de ces 3 épisodes sont les suivantes :

|                         | <b>Arly<br/>au pont de Fer</b>                 | <b>Chaise<br/>au pont de Soney</b>         | <b>Doron<br/>à Villard-sur-<br/>Doron</b>   | <b>Arly à Pallud<br/>(aval<br/>confluence du Doron)</b>                                 |
|-------------------------|--|--|---|---|
| <b>Crue du 15/11/23</b> | 222 m <sup>3</sup> /s<br><b>Cinquantennale</b> | 51 m <sup>3</sup> /s<br><b>Vicennale</b>   | 84 m <sup>3</sup> /s<br><b>Cinquantennale</b><br>Seconde plus grande<br>valeur enregistrée depuis<br>1960 | 451 m <sup>3</sup> /s<br><b>Vicennale</b><br>Record historique de mesure<br>depuis 2012 |
| <b>Crue du 30/11/23</b> | 86 m <sup>3</sup> /s<br><b>Biennale</b>        | 25 m <sup>3</sup> /s<br><b>Biennale</b>    | Donnée<br>indisponible  | 196 m <sup>3</sup> /s<br><b>Inférieure à biennale</b>                                   |
| <b>Crue du 11/12/23</b> | 131 m <sup>3</sup> /s<br><b>Quinquennale</b>   | 47.2 m <sup>3</sup> /s<br><b>Vicennale</b> | 67,3 m <sup>3</sup> /s  | 333 m <sup>3</sup> /s<br><b>Quinquennale</b>  |

Dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, le SMBVA a engagé des travaux de remise en état post crues sur l'ensemble du bassin versant.

Le montant des travaux de remise en état à lancer par le SMBVA s'élève à 757 400 € TTC , répartis de la façon suivante :

- 205 400 € TTC pour la fin de l'année 2023,
- 552 000 € TTC de travaux à engager au printemps 2024, compte tenu de la saison hivernale

Ces montants sont indicatifs et sont susceptibles d'évoluer avec les dommages de la crue du 11/12. Le récapitulatif des travaux à engager est présenté en séance. Il sera joint aux dossiers de demande de subventions.

Ainsi, il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat, des Départements, de la Région AURA dans le cadre de ces travaux post crue.

>>>>>>><<<<<<<<<

**Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical décide :**

- **D'approuver le projet et son contenu,**
- **D'approuver le plan de financement de l'opération mentionnée ci-dessus,**
- **De solliciter les subventions auprès du Département de la Savoie, du Département de la Haute Savoie, de l'Etat au titre de la dotation de solidarité, du Fonds Vert, de la Région Auvergne Rhône Alpes ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,**
- **De solliciter auprès des partenaires financiers, une autorisation de démarrage anticipée,**
- **D'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Ugine, le 21 décembre 2023

La secrétaire de séance



Colette Gontharet,

Le Vice-Président,  
Pour le président empêché

Christophe Bougault-Grosset



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20231219-23-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

Affichage : 21/12/2023